



Impasse Pièce St-Avid
BP 63 - 19002 Tulle Cedex
Tél. 05 55 26 79 33
e.mail : voilco-aster@wanadoo.fr
www.voilco-aster.fr

Séjours de Vacances 2021

Protocole sanitaire

Information aux parents et responsables

Tulle, le 24 juin 2021,

Mesdames, Messieurs,

Les équipes de Voilco-Aster auront le plaisir d'accueillir votre enfant en colo cet été.

Le respect de la sécurité physique, morale et affective est le fondement du vivre ensemble à Voilco-Aster.

Les séjours seront donc organisés en suivant les consignes et recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse que vous trouverez ici :

https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_protocole_sanitaire_acm_avec_hebergement_18062021_vf.pdf

1. Principes généraux

L'organisation de la vie quotidienne et des activités tiendra compte de l'ensemble des mesures détaillées dans le document ci-dessous, en particulier :

- Le port du masque, le respect des gestes barrière et de la distanciation physique par les parents, enfants et encadrants dans les lieux clos lors de l'arrivée et du départ du séjour.
- Le port du masque dans les lieux clos, le respect des gestes barrière et de la distanciation physique par les enfants et encadrants durant le séjour de l'enfant.
- Dans la mesure du possible, la constitution de sous-groupes dans les temps d'activité et de la vie quotidienne.
- Le nettoyage et la désinfection quotidienne de l'ensemble des surfaces et locaux.

2. Mesures concernant les parents / responsables légaux

Voici les mesures qui vous concernent plus directement :

- Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant le séjour. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne pourra pas prendre part au séjour.
- Arrivée : respect de la distanciation physique et des gestes barrière, port du masque obligatoire dans les lieux clos pour les plus de 6 ans.
- Départ : respect de la distanciation physique et des gestes barrière, port du masque obligatoire dans les lieux clos pour les plus de 6 ans.

3. Règles et conditions d'organisation du séjour

3.1. Suivi sanitaire

Sous l'autorité de la directrice / du directeur du séjour, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19 en charge de la mise en œuvre du présent protocole sanitaire.

Il s'agit d'un.e animateur.trice qualifiée en premiers secours (PSC 1) qui formalise et est chargée de la diffusion aux participants des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas possible ou confirmé de covid-19.

3.2. Nettoyage et désinfection

Le nettoyage approfondi des locaux d'activités, d'hébergement et de restauration sera effectué préalablement à l'ouverture.

Le nettoyage et la désinfection de l'ensemble des surfaces et locaux sont effectués quotidiennement.

Les surfaces de contact les plus fréquemment touchées : poignées de portes, tables, bancs... sont nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour.

Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

Le matériel utilisé en activité sera désinfecté régulièrement.

L'ensemble des locaux sera aéré a minima 15 minutes plusieurs fois par jour.

3.3. Lavage des mains

Les enfants et adultes se laveront très régulièrement les mains avec eau et savon. Plusieurs points d'eau seront accessibles sur le lieu d'hébergement.

Une solution hydro alcoolique sera utilisée, notamment lors des activités extérieures.

3.4. Port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les lieux clos pour toute personne âgée de 6 ans ou plus. Les activités à l'extérieur seront privilégiées

Les masques sont fournis par les représentants légaux pour les mineurs et par l'organisateur pour les encadrants. Les organisateurs veilleront à constituer un stock de masques à destination des mineurs en cas d'oubli, ou de nombre insuffisant de masque pour la durée totale du séjour.

Il doit être changé toutes les quatre heures, ou dès qu'il est humide.

3.5. Hébergement

Les enfants seront hébergés en lits superposés ou en tente selon le type du séjour.

L'utilisation en simultané des deux couchettes d'un lit superposé sera possible, à condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Chaque enfant disposera de linge de lit et d'un duvet propre en début de séjour.

3.6. Restauration

Le petit déjeuner sera échelonné sur 1 heure afin d'éviter les regroupements et de maintenir la distanciation physique.

Les repas de midi et du soir se dérouleront en extérieur dès que possible.

Si la météo est défavorable, l'espace de restauration intérieur sera aménagé de façon à prévoir une distance de 2 mètres chaque table.

Dans la mesure du possible, les groupes seront les mêmes à chaque repas.

Un nettoyage des sols des espaces de restauration sera réalisé une fois par jour. Pour les tables et bancs, le nettoyage désinfectant sera réalisé après chaque service.

3.7. Activités

La grande majorité des activités seront organisés par groupe.

Activités spécifiques	Mesures
Canoë-kayak Voile	Distance obligatoire de 1M entre les participants. Équipement individuel dédié : gilet de sauvetage, combinaison, k-way, chaussures d'eau.
Mini-camps avec nuit sous tente	Tentes : 2 enfants par tente avec 1 mètre entre chaque couchage, tête bêche. Gourde individuelle.

3.8. Vie quotidienne

De nombreux temps de vie quotidienne émaillent la journée. Le principe sera de fonctionner en sous-groupes pour éviter les grands regroupements.

Temps spécifiques	Mesures
Toilette et lavage de dents	Temps échelonné par sous-groupe.
Forum et regroupements en grand groupe	Favoriser au maximum les regroupements en plein air en respectant la distanciation physique.
Bordée mise de table	Lavage des mains avant et proximité immédiate d'un.e animateur.trice pour s'assurer du respect des gestes barrière.
Temps calme	A l'extérieur si possible. 2 lieux dédiés si besoin : tente activité + yourte.
Douches	Temps échelonné par genre.

3.9. Transports

Les mineurs arrivent à Viam accompagnés par leurs parents ou responsables légaux.

Durant le séjour, le transport de mineur sera effectué dans des véhicules de l'association qui seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

4. En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 durant le séjour

Le suivi de la santé de chaque enfant est effectué par la personne chargée du suivi, « référente covid-19 », en lien avec le médecin généraliste à proximité du centre et le médecin régulateur.

En cas de suspicion ou de cas avéré de covid-19 chez un enfant, une prise de température sera effectuée. L'isolement de cet enfant sera effectué en tenant compte des gestes barrière mais aussi de sa sécurité affective. C'est pourquoi la personne référente accompagnera cet enfant tout au long de la prise en charge médicale. Les parents ou responsables légaux seront avertis et ils devront venir chercher leur enfant. Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, Voilco-Aster assurera, en lien avec ces derniers, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant donnera lieu à son isolement puis à un retour à son domicile.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le projet pédagogique de chaque séjour tiendra compte de ces mesures et sera mis à disposition des parents sur le blog des séjours de vacances.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour toute question sur l'organisation du séjour.

Bien cordialement,

Les équipes de Voilco-Aster